



**Ordre de l'Aigle**  
**Principauté**  
**Indépendante et Souveraine**  
**de Béremanne**

### **Préface :**

Par la présente, Nous, Emanuel, prince de Bérétagne, établissons le huit mars deux-mille-dix-neuf un Ordre Princier, qui distinguera nos citoyens, ou compatriotes qui ont œuvrés politiquement pour le bienêtre de la nation, il sera l'ordre le plus élevé de tous, et aura par conséquence la préséance lors d'évènements publics.

### **Articles établissant l'Ordre**

**Art. 1** – L'Ordre de l'Aigle de Bérétagne est établi afin de distinguer les individus qui ont pu apporter une aide politique d'un niveau supérieur à Son Altesse Sérénissime, à son Gouvernement, ou à la Principauté. Citoyens Bérétagis et Etrangers peuvent être présentés devant le souverain afin de recevoir l'ordre de l'Aigle.

**Art. 2** – Le Souverain de Bérétagne porte le titre et les honneurs de Grand-Maître de l'Ordre de l'Aigle.

**Art. 3** – Les dignitaires de l'Ordre sont classés selon plusieurs catégories que sont les suivantes :

- Chevalier
- Officier
- Commandeur
- Grand-Officier (Plaqué en argent et Médaille Pendante)
- Grand-Croix (Plaqué en vermeil et Echarpe)
- Grand-Maître (Réserve au Souverain de Bérétagne)

**Art. 4** – L'ordre est dirigé par un Chancelier, agissant au nom du prince de Bérétagne, il propose au souverain une liste de candidats, qui le promulgue à son tour par décret princier.

**Art. 5** – Dans le cas où un candidat déjà dignitaire de l'ordre est proposé à un grade supérieur, le Chancelier est libre de le nommer immédiatement, sans l'aval du Souverain.

**Art. 6** – Dans le cas où le Souverain serait indisposé à assumer les fonctions de Grand-Maître de l'Ordre, le Chancelier est autorisé par la présente à assumer les responsabilités du Souverain, le temps du rétablissement de ce dernier.

**Art. 7** – Le présent ordre pourra être modifié dans le futur, en concertation avec le Chancelier, le Prince ainsi que l'avis consultatif du gouvernement princier.

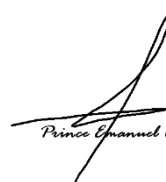
**Art. 8** – La présente entre en vigueur au jour et à l'heure de la signature du prince-souverain.

*Fait à Bérétagne, le huit mars deux-mille-dix-neuf*

*Le Ministre d'Etat*



*Le Prince de Béretagne*

A stylized signature in black ink, reading "Prince Emanuel I".